



ProGaz&O

Plomberie Chauffage Climatisation Electricité

Capital social de 15 000 €

Siret 79937380800010 - Code APE 422A

N° de TVA intracommunautaire FR 39799373808

Tél. 04.93.01.20.20 - Fax 04.93.62.19.09

23 bis Bd de l'Ariane 06300 Nice

Mail : progaz@free.fr - www.myprogaz.fr

RC décennale SOGEMA N° 8632000/03



PROGAZ&O S'ENGAGE A VOUS INFORMER DANS VOS TRAVAUX

Les travaux pour les climatisations, chaudières et Chauffe-eaux peuvent bénéficier d'aides. **Progaz&O en tant que professionnel RGE** vous accompagne dans vos démarches, en vous aiguillant et expliquant les conditions pour bénéficier des aides garanties par l'Etat.

Votre satisfaction est notre priorité

FINANCEMENT	Pour qui?	Conditions	Demarche et prix
C H A U D I E R E S - C H A U F F E A U	LE COUP DE POUCE ECONOMIE D'ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaire - locataire occupant - Bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaux réalisés par un professionnel RGE <input type="checkbox"/> Installation de chaudière gaz condensation THPE <p>L'entreprise PROGAZ&O s'engage a faire les démarches à votre place, afin de faciliter votre installation.</p> <p>600 euros seront directement déduit de votre devis, et facture.</p>
	LES AIDES DE L'ANAH	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaire occupant 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sous condition de ressources <input type="checkbox"/> Les travaux doivent apporter un gain énergétique d'au moins 25% <p>Rapprochez vous des agents travaillant à l'ANAH de votre département, via téléphone ou mail.</p>
	LE CREDIT D'IMPOT POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE (CITE)	<ul style="list-style-type: none"> - Les propriétaires - Les locataires - Les occupants à titre gratuit 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaux réalisés par un professionnel RGE <input type="checkbox"/> Réaliser ses travaux entre le 1er janvier et 31 décembre 2020 <input type="checkbox"/> Logement achevé depuis 2 ans <input type="checkbox"/> Liste des travaux éligibles sur internet <p>Renseignez-vous auprès des conseillers FAIRE</p>
	LA CHAUDIERES A 1€	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaire occupant d'une maison individuelle de plus de 15 ans 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'engager à rester au moins 6 ans dans le logement après les travaux <input type="checkbox"/> Remplacer une chaudière classique ou basse température par un modèle à condensation <input type="checkbox"/> Avoir un revenu très modeste <p>Rapprochez vous des agents travaillant à l'ANAH de votre département, via téléphone ou mail.</p>
	LA TVA A TAUX REDUIT	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaire occupant 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pose d'une chaudière à gaz condensation par un professionnel RGE <input type="checkbox"/> Le logement doit être à usage d'habitation et achevé depuis plus de 2 ans <p>Réduction de la TVA entre 5,5% et 10%</p>
	LES CHEQUES ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaire - Locataire 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Eligibilité aux cheques énergies en fonction des revenus et de la composition du ménage <p>Aucune démarche est nécessaire, le cheque parvient directement à votre domicile 1 fois par an</p> <p>Entre 48 et 277 euros.</p>
	L'ECO-PRET A TAUX ZERO	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaire, occupant ou bailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaux réalisées par un professionnel RGE <input type="checkbox"/> Travaux d'isolation et ou d'installation d'équipement ou <input type="checkbox"/> Amélioration du niveau de performance énergétique ou <input type="checkbox"/> Réhabilitation du système d'assainissement non collectif <p>Déposer un dossier de demande auprès d'une banque compétente à la réalisation de ce prêt avant la réalisation des travaux</p> <p>Bénéficiez jusqu'à 10 000 euros par type de travaux</p>
LES AIDES DES COLLECTIVITES LOCALES	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaire occupant ou non - Locataire 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Installation d'une nouvelle chaudière ou Chauffe eau <p>Il faut se rapprocher des collectivités locales via leur site internet ou téléphone</p>	

